



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 8390

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur le fait que les vendanges ont été catastrophiques en 2012 dans l'Union européenne (UE) avec un recul de 10 % par rapport à l'année dernière du fait des mauvaises conditions climatiques. En Italie et en France, cela faisait 40 voire 50 ans que l'on n'avait pas connu une aussi mauvaise récolte. La récolte devrait atteindre quelque 144 millions d'hectolitres dans toute l'UE, soit une baisse de 10 % par rapport à l'année dernière, avec un fort déclin constaté dans l'ensemble des principaux pays producteurs. Elle est la conséquence de la sécheresse dans les pays du sud et des conditions météorologiques froides et humides dans d'autres États. Les exportations du secteur vitivinicole européen ont atteint la valeur de 8 milliards d'euros en 2012, soit presque un quart des exportations européennes de produits agricoles. Par conséquent, il souhaiterait connaître son sentiment sur l'utilité de créer un Observatoire européen du marché vitivinicole, qui permettrait de disposer d'informations actualisées concernant le marché, afin de permettre aux producteurs de mieux adapter la production à la demande.

Texte de la réponse

Les informations relatives à la connaissance de la production et à celles du marché vitivinicoles sont effectivement nécessaires et sont d'ores et déjà suivies et analysées régulièrement aux niveaux national, communautaire et international. - Au niveau national, les informations proviennent de la statistique agricole et du suivi de la traçabilité des volumes commercialisés par les douanes. Une présentation et analyse est réalisée mensuellement par FranceAgriMer lors des réunions du comité spécialisé pour la filière viticole. Par ailleurs, une des missions des interprofessions viticoles est l'amélioration de la connaissance et de la transparence de la production et du marché. - Au niveau européen, conformément aux dispositions prévues par l'Organisation commune des marchés (OCM) vitivinicole, les informations provenant des notifications régulières des États-membres sont rassemblées, analysées et diffusées par la Commission européenne lors des comités de gestion. - Au niveau international, des points de conjoncture sont réalisés par l'organisation internationale du vin (OIV) sur la base des notifications de ses membres. Examinés par les membres de l'OIV à chaque réunion du comité exécutif, ces points sont disponibles sur le site Internet de l'OIV à l'adresse suivante : <http://www.oiv.int/oiv/info/frconjoncture>.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8390

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6001

Réponse publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7751